



Réseau de recherche
en économie circulaire
du Québec



PROGRAMME IMPACT

Guide : Appel à projets 6

Date de lancement : 15 novembre 2024
Date de dépôt : 13 février 2025

Réseau thématique soutenu par les



Programmes de financement sous cet appel à projets :



DECOUVERTE

15 000 \$
sur 1 an

Contribution à l'avancement des connaissances scientifiques en économie circulaire



IMPACT

30 000 \$
sur 1 à 2 ans

Contribution à structurer une démarche en économie circulaire pour le Québec



TREMLIN

45 000 \$
sur 2 ans

Contribution ambitieuse à la recherche en économie circulaire avec un effet levier

NOTES :

1. Ce guide présente le programme de financement **IMPACT** uniquement. Veuillez consulter les autres guides pour les programmes **DECOUVERTE** et **TREMLIN**.
2. La version du guide faisant foi de l'Appel à projets 6 est celle disponible sur le site web du RRECQ (rrecq.ca) à la date de clôture de l'appel.

TABLE DES MATIERES

1	Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec	1
2	Contexte du programme de financement.....	1
3	Conditions et dépenses admissibles.....	1
3.1	Conditions d’admissibilité	1
3.2	Dépenses admissibles	2
4	Critères d’évaluation	3
5	Procédure de dépôt	5
6	Livrables et obligations à la suite de l’octroi de l’aide financière.....	5

Annexe A

Programmation scientifique du RRECQ - abrégée

Annexe B

Principes de base en EDI tels que définis par les fonds FRQ

Prise en compte des principes d’EDI au sein du RRECQ

Annexe C

Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

Annexe D

Extrait du formulaire en ligne

1 Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec

Le Réseau de recherche en économie circulaire du Québec (RRECQ) regroupe les forces vives visant à renforcer les capacités à déployer des stratégies d'économie circulaire à l'échelle des secteurs industriels et des territoires, appuyées par des politiques gouvernementales cohérentes, dans une perspective de transition soutenable pour la société.

2 Contexte du programme de financement

Avec le programme de financement **IMPACT**, le RRECQ aspire à financer des projets traitant d'au moins un des [4 axes de recherche](#) et une des [13 thématiques et projets structurants](#) du Réseau, montrant un apport à la recherche en économie circulaire et favorisant la collaboration entre chercheur.euse.s. Une version abrégée de la programmation scientifique du RRECQ est disponible à l'Annexe A.

Nous encourageons les équipes de toutes disciplines à déposer des projets, mais le RRECQ se réserve la flexibilité de prioriser les projets des équipes qui s'inscrivent principalement dans les disciplines financées par le FRQ-SC, telles que - et de façon non exhaustive - la sociologie, les sciences de l'éducation, les sciences politiques, et la psychologie.

Dans le cadre du présent appel à projets, une enveloppe budgétaire supplémentaire sera réservée aux demandes dont le sujet principal s'inscrit dans l'[axe de recherche 4 - Leviers politiques](#) ou dans les thématiques et projets structurants (TPS) suivantes :

- [B1 – Perspectives territoriales de l'économie circulaire : diversité des approches](#)
- [B2 – Analyses sectorielles de l'économie circulaire : gestion des matières premières](#)
- [C4 – Mesures, indicateurs et outils – Politiques publiques](#)
- [E2 – Effets rebonds des initiatives d'économie circulaire](#)

3 Conditions et dépenses admissibles

3.1 Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le projet proposé pour le programme de financement **IMPACT** doit répondre aux conditions suivantes :

- Le projet doit être déposé par un.e membre régulier.ère du RRECQ
- Le projet doit prévoir l'implication d'au moins un.e étudiant.e¹ collégiale, baccalauréat, deuxième ou troisième cycle ou postdoctorant.e ou un.e professionnel.le de recherche²
- Le projet doit inclure une réflexion sur les aspects d'équité, diversité et inclusion (EDI), en accord avec les Fonds de recherche du Québec (FRQ)³

1 À noter qu'il est préférable d'avoir déjà identifié le.s étudiant.e.s à ce stade, mais ce n'est pas nécessaire pour l'octroi du financement.

2 Le RRECQ accorde une importance particulière à la formation des étudiant.e.s. Si votre projet nécessite l'implication de professionnel.le.s de la recherche, veuillez expliquer les raisons justifiant cette décision.

3 L'Annexe B présente les principes de base en EDI tel que définis par les FRQ ainsi que la prise en compte des principes d'EDI au sein du RRECQ

- Le projet doit s'inscrire dans les axes de la programmation scientifique du RRECQ
- Les projets **IMPACT** doivent s'inscrire dans l'un des 13 [thématiques et projets structurants](#) du RRECQ
- Le projet doit avoir une durée de 1 à 2 ans, avec un démarrage au plus tard 3 mois après la date la réception de la lettre d'octroi
- La chercheuse principale ou le chercheur principal peut présenter un maximum d'un seul projet dans le cadre de l'appel à projets 6, soit pour les programmes **DÉCOUVERTE**, **IMPACT** ou **TREMLIN**.
- Les membres régulier.ère.s ayant déjà reçu un financement **IMPACT** ou **TREMLIN** et ayant complété leurs redditions de comptes auprès du RRECQ peuvent déposer une demande comme chercheur.euse principal.e.
- Le comité de gestion se réserve le droit de prioriser le projet des membres qui n'ont jamais été financé.e.s.
- Dans le cadre d'une demande pour une deuxième phase d'un projet déjà financé par le RRECQ, il est nécessaire de démontrer la plus-value concrète de cette nouvelle demande et d'explicitier comment les questions de recherche offrent des perspectives d'approfondissement par rapport au projet initial.
- Les résultats des projets doivent faire l'objet de diffusion et de transfert des connaissances. La diffusion des résultats de recherche doit être conforme à la [Politique de diffusion en libre accès](#) (2022) des FRQ. Aucun financement ne sera accordé à des projets dont les résultats doivent demeurer confidentiels.

3.2 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles défrayées par le RRECQ sont présentées dans le tableau ci-dessous pour les projets financés par le programme **IMPACT**.

Tableau 1 : Dépenses et montants maximaux admissibles

Postes de dépenses	Montants
Soutien équipe de recherche <ul style="list-style-type: none"> • Étudiant.e.s¹ (indiquer si bourse ou salaire par étudiant.e) • Professionnel.le.s de recherche² • Chercheur.euse.s de collègues⁴ 	Max 30 000 \$
Frais de déplacement et de séjour <ul style="list-style-type: none"> • Congrès (ex. séminaires, symposiums, conférences) • Déplacements liés à la recherche Frais de diffusion et de transfert de connaissances <ul style="list-style-type: none"> • Publications • Reprographie et traduction 	Max 4 000 \$
Matériel et équipement	Max 8 000 \$

⁴ Voir Annexe C pour les modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

<ul style="list-style-type: none"> • Équipements, matériel et fournitures de recherche • Fournitures informatiques • Achat et accès à des banques de données 	
Autres <ul style="list-style-type: none"> • Participants et participantes de l'étude (honoraires et dédommagements) 	Max 1 000 \$
TOTAL (montant maximal admissible)	Max 30 000 \$

4 Critères d'évaluation

Les projets proposés pour le programme **IMPACT** seront évalués selon les critères suivants :

CONDITION D'OCTROI

Démonstration de la contribution du projet à des retombées concrètes et pratiques dans une transition sociétale vers une économie circulaire.

Pour les projets de nature fondamentale, théorique, ou conceptuelle, expliquer la manière dont ceux-ci s'inscrivent dans le contexte de la transition socio-écologique et de l'économie circulaire (par exemple, le projet peut s'accompagner d'une description des étapes nécessaires pour avoir un impact pratique).

PARTIE A : Projet de recherche — 30 points

- Objectifs du projet clairement énoncés et en adéquation avec la mission et les axes de recherches du RRECQ (établir le lien avec le(s) sous-objectif(s) des axes de recherche)
- Contribution du projet de recherche à la mise en œuvre de la programmation scientifique en s'inscrivant dans l'une ou des 13 [thématiques et projets structurants](#) du RRECQ
- Contribution du projet de recherche à l'avancement des connaissances scientifiques liées à l'économie circulaire (ÉC)
- Originalité de la recherche, caractère novateur et possibilité de produire de nouvelles connaissances scientifiques
- Le projet de recherche s'appuie sur une approche transversale favorisant les liens et les synergies inter-axes
- Détail et réalisme de l'échéancier de réalisation
- Justification et bien-fondé du budget demandé

PARTIE B : Transfert et retombées — 40 points

- Description des moyens de transfert, diffusion et dissémination, y compris vers le(s) milieu(x) de pratique, si applicable.
- Description des livrables et potentiel de retombées pour le RRECQ et pour l'avancement des connaissances scientifiques liées à l'ÉC
- Description de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiant.e.s dans le projet permettant à chacun de développer ses compétences en recherche et ses compétences professionnelles (p. ex., leadership, communication, collaboration, entrepreneuriat) ¹
- Réflexion sur le potentiel et les limites de la mise à l'échelle ou de la reproductibilité des résultats
- Démonstration (qualitative/quantitative) de l'ambition et de l'envergure du projet de recherche pour maximiser les retombées pour la société et l'impact des suites escomptées au projet de recherche (p. ex., publications, étudiant.e.s formé.e.s, transfert des connaissances vers les milieux de pratique, etc.)

PARTIE C : Équipe du projet de recherche — 20 points

- Démonstration de la complémentarité et valeur ajoutée de l'équipe, notamment entre les membres régulier.ière.s du RRECQ
- Explication de la synergie, co-construction et degré d'implication entre les membres de l'équipe et, s'il y a lieu, les utilisateur.rice.s de la recherche
- Diversification de l'équipe (p. ex., disciplines, secteurs, milieux preneurs, inter-axes, inter-établissement)

PARTIE D : Équité, diversité et inclusion — 10 points

- Démonstration des mesures prises pour stimuler une composition d'équipe (incluant les partenaires) plus inclusive et diversifiée
- Considérations d'enjeux EDI dans la construction du projet ou de la question de recherche et justification en cas de non-applicabilité (selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés.)
- Description des mesures concrètes pour tenir compte d'aspects EDI dans la diffusion des connaissances
- Anticipation des impacts potentiels de la recherche sur des considérations EDI, avec une justification si ce critère ne s'applique pas (selon la qualité de cette justification, les points pour ce critère pourront être octroyés).

Afin d'être considéré pour un financement, le projet proposé doit obtenir une note d'au moins 50% dans chacune des parties.

5 Procédure de dépôt

Les demandes de financement de projet peuvent être soumises, en français ou en anglais, en remplissant le [formulaire](#)⁵ prévu à cet effet. L'Annexe D présente un extrait du formulaire à compléter. Notez que les informations du formulaire ne sont pas évaluées par le comité d'évaluation.

Veuillez joindre au formulaire, un document **en format PDF de 7 pages maximum** (excluant les références), pour les projets proposés pour le programme de financement **IMPACT**, selon le nombre de pages suggérés :

- PARTIE A – Projet de recherche : 4 pages
- PARTIE B – Transfert et retombées : 2 pages
- PARTIE C – Équipe du projet de recherche : ½ page
- PARTIE D – Équité, diversité et inclusion : ½ page

Préparez le document en fonction des exigences suivantes :

- Les pages doivent être de format 8 ½ po x 11 po (216 mm x 279 mm)
- Tout le texte doit être présenté en police Arial 11 points à simple interligne
- Les marges doivent être réglées à au moins 3/4" po (1,87 cm)
- Les pages doivent être numérotées et le document titré

Date limite pour déposer une demande de financement : 13 février 2025 à 23 h 59

6 Livrables et obligations à la suite de l'octroi de l'aide financière

Les équipes bénéficiant d'une aide financière du RRECQ pour un projet doivent énoncer clairement le soutien financier dans leurs communications relatives au projet. Notamment, ils s'engagent à :

- Indiquer le soutien du RRECQ et des FRQ dans les remerciements de toutes publications scientifiques ou rapports découlant du projet financé;
- Insérer une diapositive de reconnaissance au début des présentations, en séminaires ou conférences, de résultats liés au projet financé.

Les équipes bénéficiant d'une aide financière du RRECQ pour un projet acceptent que leurs noms et coordonnées, les noms des établissements ainsi que le résumé du projet, soient communiqués aux FRQ et utilisés dans les communications du RRECQ.

La chercheuse principale ou le chercheur principal d'un projet financé dans le cadre du programme **IMPACT** s'engage à participer à 1 à 2 rencontres de transfert de connaissances sur invitation des comités de pilotage des TPS.

5- Formulaire français : <https://rrecq.ca/la-recherche/appel-a-projets-et-bourses/soumission-appel-a-projets/>
Formulaire anglais : <https://rrecq.ca/en/research/call-for-projects-and-grants/submission-call-for-projects/>

Les équipes ayant bénéficié d'une aide financière pour un projet devront s'assurer d'effectuer une reddition de compte financière et scientifique auprès du RRECQ et de l'établissement gestionnaire pour permettre à ces derniers de remplir leurs propres obligations.

1. Ainsi, les équipes devront fournir, dans un délai d'un (1) mois suivant l'échéance du projet, un document vulgarisé du projet (une demi-page à une page) et répondre à un court formulaire.
2. Également un rapport final de deux (2) pages devra être envoyé dans un délai de deux (2) mois suivant l'échéance du projet justifiant :
 - Les publications (rapports, articles scientifiques, etc.) et les communications orales, s'il y a lieu
 - La justification du budget dépensé
 - Les autres sources de financement obtenues ou soumises
 - La liste des étudiant.e.s et/ou des stagiaires postdoctoraux et leur type d'implication
 - La liste des collaborateurs et leur type d'implication (chercheur.e.s ou partenaires non académiques)
 - La participation à des comités, des activités ou événements de diffusion ou de transfert de la recherche vers les utilisateur.rice.s potentiels non académiques le cas échéant
 - Les suites éventuelles du projet
3. Finalement, le/la chercheur.euse principal.e et/ou des représentant.e.s de l'équipe de projet doivent participer à au moins une activité de dissémination auprès des membres du RRECQ (webinaire, colloque, etc.) dans les six (6) mois suivant l'échéance du projet.

ANNEXE A

Programmation du RRECQ – abrégée

Axe 1 : Gestion du changement et de la transition

L'axe 1 porte sur les processus et mécanismes de changement et transition vers l'économie circulaire autour de quatre volets qui sont le cadre de référence, le récit de la transition, l'identification des mécanismes spécifiques de cette transition et l'identification des rôles de la formation et de la recherche dans cette transition.

Objectif 1,1 : Établir un cadre de référence en économie circulaire

La terminologie floue de l'économie circulaire est un enjeu fréquemment mentionné dans les recherches et dans les milieux de pratique. Celui-ci se manifeste à 3 niveaux :

- Les liens entre des macro-concepts (concepts parapluie ou paradigme) conceptualisant les liens entre économie, société et environnement, et les liens entre l'économie circulaire et les écoles de pensée qui la constituent
- Les concepts inhérents à la circularité tels que les effets indésirables
- Les opportunités de développement international.

Objectif 1,2 : Conceptualiser la transition souhaitée vers le Québec 2026-2050

Une démarche prospective visant la compréhension du récit général ainsi que du processus plus précis de transition dans le contexte particulier du Québec. Ce cadre conceptuel s'articule autour de quatre grands volets :

- Planification
- Mise en œuvre
- Contrôle et amélioration continue
- Influence macro-environnementale, principalement politique

Objectif 1,3 : Identifier les moyens pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la société envers l'économie circulaire

Les différents secteurs de la société québécoise (agents économiques, société civile, consommateurs, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) sont sensibles à différents mécanismes de mobilisation et de changement. Il faut donc répertorier, identifier et étudier divers moyens de mobilisation :

- Revue de littérature pour cartographier et évaluer la pertinence de différents mécanismes de changement en fonction d'une diversité d'unités d'analyse
- Revue des expériences québécoises de transition vers l'EC couronnées de succès/les plus avancées
- Considération d'études de cas ayant résulté en un échec pour identifier les causes de ce dernier

Objectif 1,4 : Identifier et développer les rôles de l'enseignement et de la recherche pour soutenir une économie circulaire

La transition vers l'EC a des effets sur l'emploi et la main-d'œuvre, et donc des implications tant sur les fondements conceptuels des formations que pour le marché du travail. Les travaux de recherche menés par cet axe visent à :

- Identifier les meilleures pratiques et pistes de développement pour la formation et ce, à différents niveaux (collégial, premier, second et troisième cycle universitaire, écoles de métiers)
- Préciser les collaborations potentielles d'initiatives autour de la promotion du DD dans les formations supérieures et mener à des propositions de création de cours et de développement de programmes en EC au Québec
- Identifier les meilleures pratiques en recherche, cherchant notamment à préciser les modalités de cocréation et de mobilisation des connaissances pertinentes soutenant la transition vers une économie circulaire.

Axe 2 : Optimisation de la planification

L'axe 2, optimisation de la planification, porte sur les outils facilitant l'analyse, le suivi et la mesure de l'économie circulaire. Il s'attarde également à la planification et à l'optimisation de la production des produits et la livraison des services dans un contexte d'économie circulaire. Il est à noter qu'il existe une forte interrelation entre l'axe 2 et l'axe 3 dans la mobilisation des outils et des acteurs des milieux preneurs afin de garantir une cohérence globale des processus associés aux différentes chaînes de valeurs permettant à la fois la production et la circularisation des produits.

Objectif 2,1 : Favoriser le développement et l'utilisation d'outils permettant l'analyse et le suivi de l'économie

Il s'agit de cartographier les outils existants et de développer de nouvelles méthodes efficaces permettant l'acquisition, le traitement, la visualisation et l'analyse des informations fondamentales associées à l'économie circulaire (Méthodes/outils : AFM, ACFM, flux carbone, ACV, Input/output, diagnostics DD ; Éléments d'analyses : gestion des incertitudes, évolution/comparabilité temporelle, échelle d'analyse (internationale, nationale, régional, organisationnelle, etc.), secteurs d'activités, interconnexion entre les différentes méthodes et niveaux d'analyse).

Objectif 2,2 : Développer des indicateurs permettant de mesurer le niveau de circularité

Dans la continuité des travaux de l'axe 1 portant sur la définition de l'économie circulaire, on cherche ici comment la mesurer. Cet objectif tournera autour de revues de la littérature et de proposition de mesures de la circularité qui devront prendre en compte :

- Les différentes dimensions (circularité, aspects environnementaux, durabilité, aspects sociaux, etc.)
- Les différentes échelles (internationale, nationale, régionale, organisationnelle, etc.) et contexte d'analyse (entreprises, municipalités, etc.)
- Les enjeux de la comparabilité et de la temporalité
- Les effets redistributifs dans l'indice de circularité ; le lien avec la future norme ISO 59020.

Objectif 2,3 : Établir et maintenir un état des lieux de la circularité au niveau local, national et international

Cet état des lieux sert de base de comparaison pour mesurer l'évolution de l'économie circulaire dans le temps, de retour pour alimenter le processus de transition (obj. 1,2), mais également de fondation pour l'élaboration de nouvelles politiques ou orientations gouvernementales (obj. 4,3), en plus de constituer une première base de données canadienne d'inventaire des flux de matières.

Objectif 2,4 : Planifier et optimiser la production des produits et la livraison des services dans un contexte d'économie circulaire

Concrètement, il s'agit de :

- Favoriser l'intégration et la prise en compte de la circularité dans les entreprises et organisations (meilleures pratiques, éco-contrôle, mesure des retombées pour l'entreprise, etc.)
- Favoriser le développement et l'adoption de nouveaux modèles d'affaires (économie de fonctionnalité, économie collaborative, autres modèles, etc.)
- Soutenir l'écoconception (écoconception et circularité)
- Repenser et optimiser les opérations et la logistique.

Axe 3 : Maximisation des ressources et produits

L'axe 3, maximisation des ressources et des produits, est spécifiquement orienté sur les « produits » mis sur le marché pour lesquels des stratégies de circularisation apporteront un bénéfice environnemental par une minimisation de l'exploitation de ressources primaires ainsi que des rejets de contaminants dans l'environnement, un avantage économique pour les secteurs industriels impliqués et en adéquation avec les principes d'une consommation responsable ainsi que des politiques publiques. Tel que mentionné à l'axe 2, un lien fort est identifié entre ce dernier et l'axe 3 dans la mobilisation des outils et des acteurs des milieux preneurs afin de garantir la cohérence globale des processus associés aux différentes chaînes de valeurs permettant à la fois la production et la circularisation des produits (effectives et potentielles).

Objectif 3,1 : Effectuer une cartographie des connaissances et des potentialités de circularisation des produits

Ce premier objectif comporte deux volets.

- Le premier consiste en une cartographie des pratiques et des filières de circularisation des produits et permet de positionner les applications québécoises en regard des pratiques à l'international. Cette cartographie fait par ailleurs référence aux principes EDI et aux conceptions holistiques de certaines sociétés comme celle des Premiers Peuples, d'où une prise en compte des valeurs qui seraient partagées par les activités en économie circulaire tant du point de vue des ressources (parcimonie, utilisation raisonnée, cycle de renouvellement) que des interactions sociales (solidarité entre personnes, mais aussi prise en compte des animaux, des plantes et du territoire comme acteurs non humains).
- Le second volet s'attaque quant à lui à la cartographie des gisements de matières premières secondaires (produits, sous-produits, composants, éléments) en identifiant les produits circularisés (portrait actuel) et ceux potentiellement circularisables associés aux produits fabriqués, transportés, installés, consommés, récupérés ou gérés par un acteur québécois.

Objectif 3,2 : Développer un cadre conceptuel des outils mobilisables à l'identification des meilleurs scénarios de circularisation des produits, composants et ressources

Pour cela, il est nécessaire de :

- Caractériser les outils disponibles afin d'identifier les ressources à mobiliser (données, méthodes, matériel, expertises) ainsi que les synergies, complémentarités et lacunes dans le spectre des outils mobilisables : contribution de la science des données et de l'IA pour le développement d'outils de mesure, de modélisation et de décision ; quelles sont les chaînes logiques d'outils logiciels à mobiliser pour l'identification des meilleurs scénarios ? Quelles sont les lacunes dans les données disponibles pour opérationnaliser les outils ?
- Procéder à une intégration multi-acteurs/multi-axes. Dans quelle mesure ces chaînes logiques peuvent-elles être déterminées par enjeux spécifiques associés : au secteur industriel et à la chaîne de valeur (interactions avec l'axe 2), au changement de consommation (avec l'axe 1) et aux leviers politiques (avec l'axe 4).

Objectif 3,3 : Identifier des modèles de déploiement de stratégies de circularisation des produits

Les opportunités de projets et de partenariats qui se présenteront seront toutes considérées. Cependant, dans une vision stratégique québécoise, une attention particulière sera portée aux ressources critiques et aux secteurs prioritaires : agroalimentaire ; agriculture et foresterie ; énergie (électrification et nouveaux carburants) ; pétrochimie (plastiques) ; construction/déconstruction (bâtiments et infrastructures) ; produits métallurgiques et électroniques ; textiles ; métaux, minéraux et produits chimiques. L'intégration de la dimension territoriale (urbaine, communauté isolée, dispersée ou insulaire) sera abordée d'une part à travers les projets de symbioses industrielles et d'autre part, par la prise en compte de la gestion intégrée des matières résiduelles à l'échelle des municipalités. À titre d'exemple, les travaux de recherche tenteront notamment de répondre aux questionnements suivants : dans quelle mesure l'initiative québécoise du [Groupe d'action plastique circulaire](#) et le [laboratoire d'accélération sur le secteur de la construction](#) du CERIEC peuvent créer des conditions favorables pour développer des synergies en termes de récupération/tri/conditionnement afin de faire émerger des solutions multi-matières/multi-filières (diversification des marchés) ? Ce type de modèle est-il propice (et sous quelles conditions) à maximiser le taux de recirculation des matières résiduelles collectées, augmenter la résilience du processus de recirculation et minimiser les risques de quasi-monopole ?

Axe 4 : Leviers politiques

L'Axe 4 vise à identifier et à prioriser les politiques publiques et les stratégies de gestion permettant une gouvernance et une planification efficaces et coordonnées de l'économie circulaire sur le territoire québécois. L'identification de ces leviers politiques se basera sur l'analyse des politiques d'économie circulaire dans les autres juridictions et la manière dont les meilleures pratiques peuvent être appliquées dans le cadre politico-administratif et réglementaire québécois et, d'autre part sur une priorisation des interventions en fonction du développement d'un cadre d'analyse, des leviers, des filières et des modèles identifiés dans les axes 2 et 3, et d'une évaluation stratégique au regard du contexte politico-économique québécois. À travers une série de recommandations qui pourront prendre la forme d'une feuille de route, l'Axe 4 et ses diverses interactions avec les axes précédents appuieront le développement de politiques québécoises pour une économie circulaire.

Objectif 4,1 : Effectuer une veille des connaissances, un état des lieux et des exercices de priorisation des leviers et des stratégies

Pour cela, il est nécessaire de :

- Faire état de la littérature et identifier les meilleures pratiques et politiques, ici et à l'international,
- Faire état de la situation au Québec en effectuant des recherches par secteurs (ex. : construction, agro-alimentaire), par chaînes de valeur (ex. : batteries au lithium, appareils électroniques), par matières (ex. : plastique, graphite) et par enjeux (ex. : gaspillage alimentaire, relance post-COVID, zéro déchet, acceptabilité sociale, sobriété économique, inégalités),
- Développer un cadre d'analyse permettant de prioriser les étapes de déploiement des leviers politiques promouvant l'économie circulaire, et
- Développer une stratégie nationale et internationale reposant sur l'évaluation des besoins en ressources des transitions désirées au Québec (énergétique, numérique, des transports, etc.) et l'identification des secteurs ou métaux les plus critiques (priorisation), dans le contexte d'une géopolitique des ressources.

Objectif 4,2 : Favoriser une gouvernance efficace de l'économie circulaire

Cet objectif consiste à identifier les structures qui faciliteront la planification de l'économie circulaire au Québec et ailleurs dans le monde. Il s'agit de :

- Comprendre les relations avec les parties prenantes et organisations territoriales et de soutenir les instances gouvernementales dans leurs relations avec les différents acteurs, et
- Identifier les outils de gestion et mesures de la circularité (ex : nombre d'acteurs impliqués, nombres d'entreprises intégrant des principes d'économie circulaire, proportions des flux circularisés au niveau national ou mondial, etc.) afin d'en assurer la cohérence dans un contexte de mise en place de réglementations et politiques s'appuyant sur les meilleures données possibles.

Objectif 4,3 : Assurer la cohérence et la désirabilité des leviers

Les objectifs 4,1 et 4,2 forment déjà, à travers des recommandations, une feuille de route vers une économie circulaire. L'objectif 4,3 cherche ici à étudier la cohérence des politiques entre elles, ainsi que les effets pervers ou redistributifs. En prévoyant certains écueils, cet objectif vient valider des choix d'interventions publiques, et complète ainsi l'analyse des leviers politiques. Cet objectif cherche à :

- Identifier les conflits d'objectifs et l'application de règles contradictoires, et
- Évaluer les effets redistributifs et indésirables tels que les effets pervers et les impacts redistributifs (effet rebond, EDI).

ANNEXE B

Principes de base en EDI tels que définis par les FRQ

L'équité réfère à un traitement juste, visant notamment l'élimination des barrières systémiques qui désavantagent certains groupes. Un traitement équitable n'est pas nécessairement identique pour tous et toutes, mais tient compte des différentes réalités, présentes ou historiques, afin de permettre à toutes les personnes de bénéficier des mêmes opportunités en matière de promotion et de soutien à la recherche.

La diversité réfère à la présence au sein de l'écosystème de la recherche de personnes provenant de différents groupes, ce qui favorise l'expression de points de vue, d'approches et d'expériences variés, incluant ceux des groupes sous-représentés. Les FRQ valorisent l'apport de cette diversité à la recherche.

L'inclusion réfère à la mise en place de pratiques permettant à l'ensemble des membres de la communauté de la recherche d'être et de se sentir valorisés, soutenus et respectés, en portant une attention particulière aux groupes sous-représentés.

Prise en compte des principes d'EDI au sein du RRECQ

Dans l'optique d'un déploiement inclusif de l'économie circulaire, les soumissionnaires peuvent se poser deux questions :

- 1) Comment inclure les groupes minoritaires ou sous-représentés dans la définition et la construction des solutions durables et circulaires ; et
- 2) Quel sera l'impact des solutions mises de l'avant sur les groupes minoritaires ou sous-représentés ? ⁶

Les inégalités liées au genre seront mises de l'avant ainsi que celles liées à l'ethnicité, aux handicaps ou aux conditions sociales et économiques. L'encadrement par le Comité scientifique assurera un processus et une réflexion en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) de tous les projets financés, même ceux dont ce n'est pas l'objet. Lorsque cela est bénéfique pour un projet, encourager la diversité des disciplines. Le Réseau travaille en s'appuyant sur la prémisse que la diversité est nécessaire à la mise en place d'une transition circulaire juste et représentative des besoins de la société.

⁶- Un « groupe minoritaire » est un groupe plus petit en nombre que le reste de la population. Un « groupe sous-représenté » est un groupe dont le nombre est inférieur à ce qu'il devrait être proportionnellement.

ANNEXE C

Modalités de soutien pour le.s chercheur.euse.s de collègues

Soutien salarial aux chercheurs et chercheuses de CCTT

Selon les programmes et lorsque leurs règles le permettent, un montant de la subvention laissé à la discrétion du chercheur principal ou de la chercheuse principale peut être utilisé pour du soutien salarial au bénéfice des cochercheurs et cochercheuses de statut 3 œuvrant en CCTT sans tâche d'enseignement et n'ayant pas nécessairement de doctorat. Ce montant doit être inscrit dans le budget et pourra, en cas d'octroi, être transféré par l'établissement du chercheur principal ou de la chercheuse principale directement à l'établissement collégial auquel est affilié.e la cochercheuse ou le cochercheur de CCTT.

Supplément statutaire

D'un montant de 7 000 \$, le supplément statutaire est octroyé afin de couvrir les coûts liés à des activités de recherche qui ne peuvent être assumés par les établissements collégiaux. Ce montant ne peut pas être utilisé pour bonifier le montant obtenu, le cas échéant, en dégageant de tâches d'enseignement. Une participation, dans une même année financière, à plusieurs programmes offrant du Soutien à la recherche au collégial, permet de cumuler plusieurs suppléments statutaires. Ainsi, un chercheur ou une chercheuse peut obtenir plusieurs versements de 7 000 \$ annuellement, s'il.elle participe à plusieurs équipes ou projets financés dans des programmes offrant ce supplément.

ANNEXE D

Extrait du formulaire en ligne

« * » indique les champs nécessaires

Étape 1 de 7

14%

Je souhaite faire une soumission au programme : *

- Découverte (15 000 \$ sur 1 an)
- Impact (30 000 \$ sur 1 à 2 ans)
- Tremplin (45 000 \$ sur 2 ans)

Suivant

Identité du chercheur ou de la chercheuse principal.e *

Prénom

Nom

Institution *

Université, CCTT, etc.

Courriel *

Téléphone *

Statut RRECQ *

Je confirme être membre régulier.ère du RRECQ.

Cochercheur.euse.s

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Étudiant.e.s

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel	Cycle d'étude
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Partenaires

Veillez ajouter autant de lignes que nécessaire en cliquant sur le ⊕ en fin de ligne.

Nom	Prénom	Institution	Courriel
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> ⊕

Titre en français ***Titre en anglais *****Description du projet en français ***

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

Description du projet en anglais *

Cette courte description sera utilisée à des fins de diffusion par le RRECQ et ne fera pas l'objet d'une évaluation.

0 de 1000 caractères maximum

Mots-clés associés au projet ***Disciplines associées au projet *****Date de démarrage estimée ***

dd-mm-yyyy

Durée planifiée du projet (en mois) *

Veuillez sélectionner le(s) objectif(s) de la programmation de recherche dans le(s)quel(s) s'intègre le projet.

Axe 1 – Gestion du changement et de la transition

- Objectif 1.1 – Établir un cadre de référence en économie circulaire
- Objectif 1.2 – Conceptualiser la transition souhaitée vers le Québec circulaire 2026-2050
- Objectif 1.3 – Identifier les moyens pour mobiliser l'ensemble des acteurs de la société envers l'ÉC
- Objectif 1.4 – Identifier et développer les rôles de l'enseignement et de la recherche pour soutenir une économie circulaire

Axe 2 – Optimisation de la planification

- Objectif 2.1 – Favoriser le développement et l'utilisation d'outils permettant l'analyse et le suivi de l'ÉC
- Objectif 2.2 – Développer des indicateurs permettant de mesurer le niveau de circularité
- Objectif 2.3 – Établir et maintenir un état des lieux de la circularité au niveau local, national et international
- Objectif 2.4 – Planifier et optimiser la production des produits et la livraison des services dans un contexte d'ÉC

Axe 3 – Maximisation des ressources et produits

- Objectif 3.1 – Effectuer une cartographie des connaissances et des potentialités de circularisation des produits
- Objectif 3.2 – Développer un cadre conceptuel des outils mobilisables à l'identification de meilleurs scénarios de circularisation en fin de cycle
- Objectif 3.3 – Identifier des modèles de déploiement de stratégies de circularisation des produits

Axe 4 – Leviers politiques

- Objectif 4.1 – Effectuer une veille des connaissances, un état des lieux et des exercices de priorisation des leviers et des stratégies
- Objectif 4.2 – Favoriser une gouvernance efficace de l'économie circulaire
- Objectif 4.3 – Assurer la cohérence et la désirabilité des leviers

Veillez sélectionner le(s) thématique(s) et projet(s) structurant(s) (TPS) dans le(s)quel(s) s'intègre le projet (obligatoire pour les programmes Impact et Tremplin et facultatif pour le programme Découverte).

-
- A1 – Feuille de route en économie circulaire
 - B1 – Perspectives territoriales de l'économie circulaire : diversité des approches
 - B2 – Analyses sectorielles de l'économie circulaire : gestion des matières premières
 - B3 – Pratiques d'économie circulaire dans les organisations
 - C1 – Outils de scénarisation
 - C2 – Outils d'analyse et de suivi de l'économie circulaire
 - C3 – Indicateurs et base de données en économie circulaire
 - C4 – Mesures, indicateurs et outils – Politiques publiques
 - D1 – État des lieux de la circularité au niveau local, national et international
 - D2 – Effets rebond des initiatives d'économie circulaire
 - D3 – Lexique et épistémologie en économie circulaire
 - D4 – Formation, emploi et économie circulaire
 - D5 – Consolidation et diffusion des connaissances

Veillez indiquer le TPS principal (obligatoire pour les programmes Impact et Tremplin, facultatif pour le programme Découverte)

Veillez fournir un document incluant :

- Partie A – Projet de recherche
- Partie B – Transfert et retombées
- Partie C – Équipe du projet de recherche
- Partie D – Équité, diversité et inclusion

Tout sélectionner

Document PDF *

Veillez respecter les critères de la procédure de dépôt indiqués dans le guide du programme concerné.

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Types de fichier acceptés : pdf, Taille maximum des fichiers : 256 MB.

Précédent

SOUMETTRE

 Sauvegarder et continuer plus tard